

10 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Aérodrome de Morestel :

Le rapport d'enquête publique ouverte au sujet du terrain de l'aérodrome a reçu un avis favorable à la poursuite de la procédure de révision du plan de servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Morestel. Arrêté du Préfet de l'Isère du 18 août 2023.

b) Energie renouvelable – Loi APER (Accélération de la Production d'Energie Renouvelable)

La loi du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (EnR). Pour mettre en place cette accélération, la loi nous confie un rôle majeur sur le choix des sites de production d'énergie via une planification territoriale.

Des réunions d'information sont en cours, un groupe de travail se constitue pour y travailler au sein du Conseil municipal.

A l'issue de ce travail, l'information à la population se fera lors d'une réunion publique et par voie d'affichage.

Le dossier sera acté en Conseil Municipal avant le 31 mars 2024.

c) Personnel – Prime de pouvoir d'achat.

Les agents ont sollicité la mise en place de cette prime. Cette prime est facultative et il est nécessaire de saisir les instances du CDG en amont et que cette instauration fasse l'objet d'une délibération. Une réponse sera faite aux agents pour leur préciser que ce dossier est à l'étude et doit, le cas échéant, faire l'objet d'une délibération. Un tour de table est organisé pour avoir le sentiment des élus sur le principe, 2 personnes contre.

d) Cantine Scolaire

Une demande est formulée par les enseignants et le personnel communal de commander des repas adultes au fournisseur de repas de la cantine. Les modalités d'inscriptions et de commandes sont les mêmes que pour les familles. Un juste prix reste à trouver. Une proposition entre 6€ et 8€ est à l'étude.

e) Projet de sécurisation routière :

- Aménagements de plateaux surélevés sur la Grande Rue d'Arandon
- Panneautage et Marquage au sol des carrefours route de l'Epau/allée des Prunus, et Grande Rue/route de l'Epau.

f) Environnement :

Constat vient de se faire que le transformateur du Planot est toujours en place. Il contient des pyralènes.

Le Planot a été acheté en 1988 par la Commune et le retrait du transformateur qui servait à l'ancienne usine n'a pas été fait malgré l'obligation légale. Il doit être enlevé rapidement. Des devis sont en cours auprès d'entreprises spécialisées.

Par sécurité, la citerne de gaz qui était positionnée entre le stade de foot et les terrains de boules sur le site de PASSINS, a été vidée et enlevée la semaine dernière. Le remblaiement est prévu.

g) Un courrier a été envoyé aux agriculteurs au sujet de l'état des routes.

Malheureusement, il a été réceptionné pendant une période difficile et a fait l'objet de beaucoup de commentaires négatifs sur les réseaux sociaux. Ce n'était pas une accusation mais un constat et une alerte, la commune ne peut plus supporter financièrement ces détériorations. On parle de dégradations sur l'enrobé et non pas de terre.